

SÉCUR DE LA SANTÉ

Dijon, le 21 avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Investissements du quotidien : 31 millions d'euros pour les établissements de santé de la région

Après l'annonce le 9 mars par le Premier ministre, dans la Nièvre, du plan de relance pour l'investissement dans le système de santé, l'ARS délègue aux établissements de santé de la région une première enveloppe de 31 millions d'euros pour faire face à leurs besoins d'investissements du quotidien.

Financer la transformation du système de santé comme l'amélioration du quotidien des établissements : telle est la double ambition du plan de relance de l'investissement en santé présenté par le Premier ministre, le 9 mars dans la Nièvre, à Cosne-Cours-sur-Loire.

Le volet « Investissements du quotidien » vise à améliorer rapidement et significativement les conditions de travail des équipes par l'achat de petit matériel, d'équipements courants notamment.

L'enveloppe, qui se monte à 1,5 milliard d'euros sur 5 ans à l'échelle nationale, représente pour la Bourgogne-Franche-Comté, **63 millions d'euros au bénéfice de tous les établissements de santé.**

Une première enveloppe de 31 millions d'euros est déléguée sur 2021

Ces crédits, répartis par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté entre tous les établissements de santé de la région, qu'ils soient publics ou privés, sont appelés à financer des achats ou des équipements répondant aux besoins exprimés par les professionnels eux-mêmes.

Une première enveloppe de 22 millions d'euros est répartie en fonction de la taille des établissements, avec une majoration en faveur des établissements qui, du fait de difficultés financières durables, accusent le plus fort retard d'investissement courant.

Une seconde enveloppe de 9 millions d'euros est spécifiquement répartie entre les hôpitaux de proximité de la Nièvre, de l'Yonne et de Haute-Saône, afin d'accélérer l'investissement dans ces territoires, plus marqués que d'autres par des difficultés d'accès aux soins ainsi que des indicateurs de précarité et/ou de santé plus défavorables.

La répartition de ces crédits entre les territoires de groupements hospitaliers de territoires (GHT) ainsi que le montant attribué à chaque établissement de la région sont consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/investissements-du-quotidien-31-millions-euros-pour-les-etablissements-de-sante-de-la-region>

Contact presse

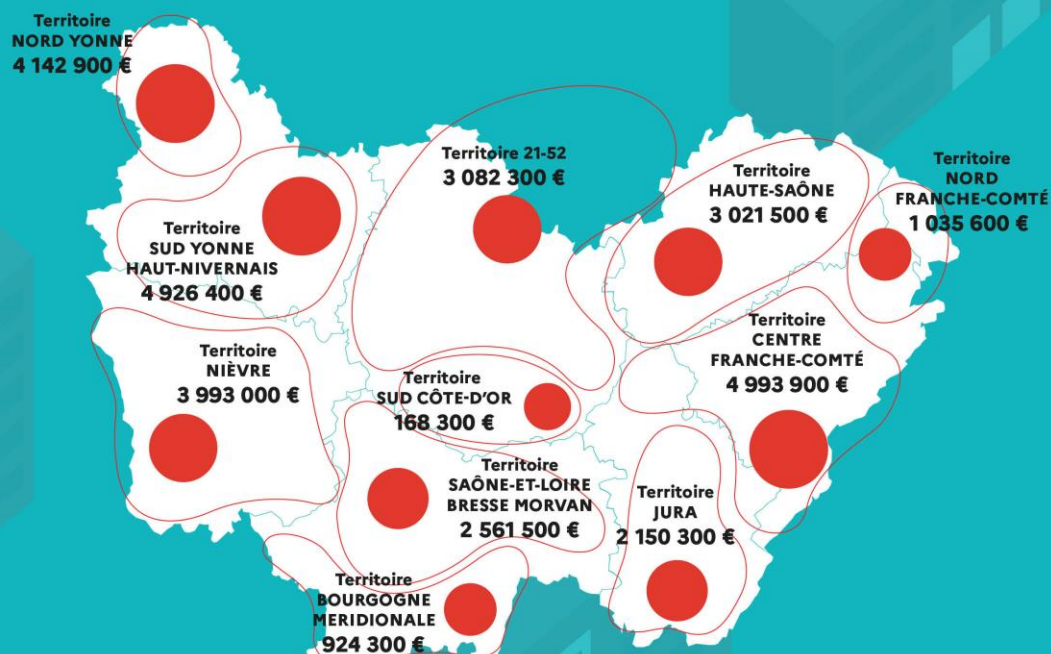
Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex

SÉGUR DE LA SANTÉ

investissements du quotidien en **Bourgogne-Franche-Comté** par territoire de GHT

Investissement total
dans la région
31 000 000 €



avril 2021

Contact presse

Lauranneournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.ournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex